

Metz, le 4 juillet 2016

## LETTRE À NOS ADHÉRENTS ET AUX ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

### LE MOT DU PRESIDENT

#### **Le pari de l'intégration**

Le Brexit adopté en Grande-Bretagne grâce à une campagne axée en grande partie contre l'immigration, la montée des populismes dans le monde, 4500 migrants secourus en Méditerranée alors qu'ils naviguaient sur des embarcations de fortune.

Interpol lance un avis de recherche contre 123 passeurs identifiés dans le monde. On reparle, grâce au HCR, des Rohingyas, cette minorité musulmane de Birmanie déchue de sa nationalité en 1984. Si les deux premiers points, inquiétants, sont abondamment commentés les autres ne sont suivis que par les militants.

C'est regrettable car même si tout cela paraît lointain il faut prendre conscience que parmi ces migrants, ces gens appartenant à différentes minorités, certains arrivent chez nous parmi d'autres demandeurs d'asile.

Le CASAM en accueille certains et les aide à constituer leur dossier. On constate une hausse des statuts accordés sur le plan national : 19447 en 2015 contre 10028 en 2012. Cette augmentation vaut également pour les dossiers que nous préparons et pourtant nous ne sommes toujours pas satisfaits.

Certes des améliorations sont enregistrées dans le traitement des dossiers mais certaines décisions demeurent incompréhensibles comme ce rejet concernant un jeune Ukrainien. Hostile aux pro-russes, il s'engage dans l'armée ukrainienne après avoir participé aux manifestations de la place Maidan à Kiev. Rapidement il s'aperçoit que l'armée ukrainienne prend également pour cible, et les tue, des civils. Il déserte et prend le chemin de l'exil. Son recours est rejeté pour des raisons fallacieuses du type « manque de preuves » ou « récit peu crédible ». Pourtant s'il rentre dans son pays il risque d'être persécuté par les pro-russes ou emprisonné par les Ukrainiens. Voilà la réalité des choses.

Trois demandes des associations, rappelons-le, n'ont pas été prises en compte par la nouvelle loi : la suppression de la liste des pays sûrs, l'abrogation de la convention de Dublin et le droit au travail pendant la procédure, même si sur ce dernier point, et en cas de délai d'examen trop long, des dérogations pourront être accordées. Des interrogations subsistent quant au changement de mode de calcul pour l'ADA (aide aux demandeurs d'asile).

Des changements vont intervenir, prévus au 1er janvier 2017, dans la procédure d'admission au séjour à titre médical puisque le demandeur devra joindre à sa demande un certificat médical de son médecin traitant ou d'hospitalisation. Il transmettra son dossier à l'OFII et c'est un médecin de cet Office qui l'étudiera et fera connaître son avis au Préfet qui prendra sa décision. Donc plus de visites chez un médecin agréé par la Préfecture ni avis de l'ARS.

Le CASAM va donc devoir continuer à évoluer pour rester dans ses zones de compétence en cette période où les mutations législatives sur l'asile et les étrangers sont nombreuses. Un nouveau pari pour les accueillants et enseignants du CASAM.

Mais un pari, qu'une fois encore, nous avons la volonté de mener à bien parmi d'autres projets qui touchent à une meilleure intégration des demandeurs d'asile en participant à des activités culturelles mais aussi manuelles. C'est dans cet esprit que nous avons noué des contacts avec l'association des amis du Fort de Queuleu que des solliciteurs d'asile pourraient intégrer, s'ils le souhaitent, bénévolement .

Le CASAM c'est donc l'aide administrative, l'apprentissage du français et faciliter l'intégration de ces personnes étrangères. Et ce dernier point prend de plus en plus d'importance, compte-tenu de l'évolution des textes.

Georges JACQUOT



## RENCONTRE AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII)

Georges Jacquot et Danielle Chognot ont rencontré, le mardi 21 juin, Mme Sandrine Pannier et Mme Fatima Mezzouj, respectivement directrice territoriale et directrice territoriale adjointe de l'OFII à Metz.

L'OFII est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Son siège est à Paris. Chacune des anciennes de nos régions accueille une délégation territoriale. Il peut aussi y avoir des délégations dans des départements.

L'OFII est l'opérateur de l'État en charge de l'intégration des migrants. Ses missions sont quadruples :

- la gestion des procédures de l'immigration professionnelle (aide aux entreprises et aux salariés étrangers dans les procédures administratives) et familiale (gestion des demandes de regroupement familial et aide à l'insertion).
- l'organisation des parcours d'intégration : la personne primo-arrivante signe le "Contrat d'intégration républicaine" par lequel elle s'engage à suivre, si nécessaire, une formation à la langue française (200 heures maximum) et deux journées consacrées l'une à une formation civique présentant les valeurs et les principes de la République Française et l'autre aux subtilités de la vie quotidienne en France.
- l'accueil des demandeurs d'asile dans le cadre du guichet unique : évaluation de la vulnérabilité de manière à orienter les personnes vers un hébergement approprié en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ou en Centre Provisoire d'Hébergement des réfugiés (CPH), ouverture des droits à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). L'OFII de Metz supervise ainsi et finance les activités de l'AIEM dans le cadre du Dispositif de Premier Accueil (DPA).
- l'aide au retour et à la réinstallation : qu'il s'agisse d'étrangers en situation régulière

ou irrégulière, versement d'aides financières au départ et participation, également financière, aux projets professionnels.

Une cinquième activité lui sera dévolue à compter du 1er janvier 2017 : la gestion des dossiers de demandes de séjour pour raison médicale. Le demandeur ne devra plus aller chez un médecin agréé par la Préfecture mais il se présentera devant le médecin de l'OFII qui reprendra également le travail du médecin de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'entretien s'est déroulé dans une ambiance fort cordiale et permet d'augurer des relations détendues et constructives.

Danielle CHOIGNOT



## L'ACTUALITE DES COURS DE FRANÇAIS

L'année scolaire se termine et les cours de français aussi...L'année 2016 a été riche Et fructueuse, car pour faire face à l'afflux de demandes et à l'arrivée de nombreux apprenants débutants nous avons dédoublé les cours débutants de la rue du Coëtlosquet et ouvert des cours à la mairie du Sablon deux matins par semaine pour désengorger les cours de la rue Clovis. Cette souplesse et cette capacité d'accueillir en cours d'année sont notre spécificité qu'il nous faut conserver malgré les difficultés d'intégrer les nouveaux arrivants. On estime à 120 personnes les apprenants qui ont fréquenté régulièrement ou plus épisodiquement les cours et nous avons intégré de nouveaux intervenants.

Quant aux examens sur les 30 candidats présentés, 28 ont réussi :

5/5 au A1      17/17 au A2      6/8 au B1

A l'année prochaine sans faute !

Pour l'équipe d'enseignants    Catherine AMBROISE



**Vous pouvez consulter le blog du CASAM  
à l'adresse suivante :**

**[casam.over-blog.org](http://casam.over-blog.org)**



## COTISATIONS 2016

Sans ses adhérents, le CASAM n'aurait que peu de force. C'est votre soutien moral mais aussi financier, indispensable, qui nous permet de continuer notre action en faveur de ceux qui ont été contraints à l'exil.

Merci à vous de bien vouloir vous acquitter de votre cotisation pour cette année 2016.

---

### Bulletin d'adhésion 2016

à retourner, accompagné de votre chèque, à

CASAM - 21 rue du Languedoc - BP 35067 57072 METZ CEDEX 3

Première adhésion

Renouvellement

NOM..... Prénom .....

Adresse.....

E-mail ..... Tél .....

Adhésion 2016 : 10,00 € (adhérent) - cotisation statutaire

5,00 € (étudiant-chômeur) « «

30,00 € (association) « «

***Vous pouvez également aider le CASAM et les demandeurs d'asile en ajoutant à votre cotisation un don qui vous donnera droit à un reçu fiscal.***

Don : ..... €

Date :

Signature :